



COMPETITIONS JEUNES

- Suppression de la Catégorie BELASCAIN
- U19
 - ✓ Fin de l'appellation Phliponeau, désormais intitulée « Moins de 19 ans - Niveau Régional »
 - ✓ Catégorie désormais sur 3 années d'âges
 - ✓ Pas de Championnat de France, uniquement un Championnat de Ligue avec environ 100 clubs sur l'Occitanie réparties comme suit : 40 en Ligue 1 et 60 en Ligue 2
 - ✓ La compétition sera organisée en deux phases :
 - Brassages : Septembre-Décembre
 - Phases finales Occitanie : Janvier-Mai
- U18
 - ✓ Fin de l'appellation Balandrade, désormais intitulée « National 2 U18 »
 - ✓ Effectif : 35 joueurs + 5 doubles-licences
 - ✓ 2 années d'âges
 - ✓ Catégorie gérée par la FFR à laquelle participeront 24 clubs d'Occitanie :
 - équipes Crabos éliminées en barrage (septembre 2018)
 - participants aux 16^{èmes} de finale du Championnat de France Balandrade de la saison 2017-2018
 - Places restantes proposées aux Phliponeau (barrages en septembre 2018)
- U16
 - ✓ Fin de l'appellation Teulière, désormais intitulée « National 2 U16 », puis « Moins de 16 ans - Niveau Régional » pour la compétition de la Ligue Occitanie avec Ligue 1 et Ligue 2
- Fin du Jeu à XII remplacé par **le Jeu à X** (conformément aux Règlements de World Rugby) dans une compétition intitulée Ligue 3

OBLIGATIONS SPORTIVES - COMPETITIONS MASCULINES (ART. 350 des R.G)

Clubs Professionnels	1ère DF	2ème DF	3ème DF	Honneur <i>(en 18/19, les promus sont exonérés d'obligations)</i>	Séries Régionales
EDR : 50 Licenciés	EDR : 40 Licenciés	EDR : 30 Licenciés	EDR : 25 Licenciés	EDR : 22 Licenciés	Plus d'Obligations Sportives
U16 : E. Alamercery ou Nat. U16	U16 : E. Alamercery ou Nat. U16	U16 et U19 : Dont 1 équipe au moins en association	U16 : Association ou rassemblement (15 Licenciés)	U16 : Association ou rassemblement (10 Licenciés)	
U19 : E. Crabos ou Nat. U18	U19 : E. Crabos ou Nat. U18		U19 : Association ou Rassemblement (15 licenciés)	U19 : Association ou Rassemblement (10 licenciés)	
Espoirs : R-E ou EF1	Espoirs : R-E ou EF1	Réserve Sénior	Réserve Sénior	Réserve <i>Non obligatoire en 18/19, si pas d'obligation d'en disposer en 17/18</i>	



LES PERIODES DE MUTATION 2018-2019

Article 252 des R.G de la FFR :

- Mutations **Libres** : du 11 juin au 7 juillet 2018
- Mutations **Autorisées** : du 8 juillet au 30 septembre 2018
- Mutations **Contrôlées** :
 - Du 1^{er} octobre au 31 décembre 2018 pour les joueurs amateurs des clubs professionnels, des divisions fédérales, Elite 1 et 2 Féminines et Fédérale 1 et 2 Féminines.
 - Du 1^{er} octobre 2018 au 28 février 2019 : associations de Séries Régionales ou Promotion Fédérale Féminine.
- Joueurs **mineurs** : jusqu'au 30 mars 2019